

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

Les bonnes maisons
vendent toujours les

**Produits
de Marque**

— annoncés dans le
— Journal de Roubaix —

— Mais on est toujours
— suffisamment pour répondre
— aux besoins de la clientèle

ABONNEMENTS

Nord et départements.....	3 mois, 22.00;	6 mois, 42.00;	1 an, 78.00
Autres départements.....	— 23.00;	— 43.00;	— 80.00
Belgique.....	— 25.00;	— 46.00;	— 85.00
Union Postale: Paris.....	— 33.00;	— 60.00;	— 100.00
Union Postale: Paris.....	— 50.00;	— 90.00;	— 150.00;
Tarif B.....	—	—	—

REDACTION.....

ANNONCES.....

BOURBAIX..... 20 à 71, Grande-Rue. Tél. 271.93, 271.94, 271.95.

TOURCOING..... 27, rue Carnot. Tél. 91.

LILLE..... 3, rue Faidherbe. Tél. 338.31.

PARIS..... 13, boulevard des Capucines. Tél. Richelieu 65.73.

MOUSKOW..... 100, rue de la Station. Tél. 5.64.

ORIGNY.....

POSTAUX.....

ST. LÉLIS.....

Pharmacie du Nord

103, Grande-Rue, ROUBAIX

Les idées de M. P.-E. Flandin sur les grands problèmes actuels

Paris, 3 janvier. — L'hebdomadaire « Candide » publié, dans son numéro de jeudi, des propos recueillis par un de ses collaborateurs, M. Foucault, au cours d'une longue conversation que celui-ci eut avec M. P.-E. Flandin, président du Conseil.

M. Flandin a d'abord insisté sur sa volonté de remettre la maison en ordre conformément aux leçons de l'expérience et aux mœurs du temps.

La situation économique

En effet, l'habitude introuvable depuis des décades, de tout attendre de l'intervention de l'Etat, avait fini par engendrer une intoxication qui appelle une cure de désintoxication.

Le président du Conseil tient notamment pour une plaisanterie que puisse se perpétuer, en France, un système agricole qui oblige l'Etat à acheter au-dessus de cent francs, un excédent de production de blé qu'il devra revendre au prix de 35 francs à l'étranger.

Si l'Etat n'était pas intervenu pour garantir des prix élevés aux agriculteurs, la réduction des engraisements ne serait opérée d'elle-même, sous l'action de la baisse des prix et l'on n'aurait pas assisté à une hausse déordonnée des produits industriels qui trouvaient naturellement sa cause dans les prix imposés par l'Etat pour la vente des produits.

M. Flandin est l'adversaire des prix imposés; sa doctrine est que l'Etat ne doit intervenir dans la production que pour y assurer la liberté. D'ici très peu de temps, un projet de loi sera déposé qui permettra aux producteurs, agissant dans le cadre professionnel, mais avec

l'appui de la loi, de parer en temps de crise, à une surproduction que les ententes particulières, dépourvues de sanctions légales, ne parviennent que difficilement à brider. Si l'Etat ne donne pas aux industriels la possibilité d'assurer par eux-mêmes le jeu d'une concurrence raisonnable, il arrivera que les mauvaises affaires tuent les bonnes.

Rétablissant progressivement dans leur forme, les moyens de production, le Gouvernement les aidera à faire face, dans des conditions régulières, à une consommation extensive qui pourrait venir notamment du peuplement de nos colonies. En ce qui concerne la consommation intensive, il n'en saurait être question pour la France où le développement de la population ouvrière ne peut être sérieusement envisagé. La consommation intérieure ne pouvant donc croître à l'infini, il faut produire pour exporter; mais rares sont les industries françaises qui y parviennent au-dessus des cours mondiaux, aussi M. Flandin estime-t-il que tous les efforts doivent se porter sur la qualité. La France ne peut, en effet, devenir un pays de main-d'œuvre à bon marché; ce serait une régression, notre seul avenir est donc de fournir à l'étranger des produits dont la valeur, le fini, soient remarquables par rapport au prix. Une concentration des industries aidera même à obtenir ce prix relativement bas; le mot « concentration » ne doit pas cependant faire naître de soupçons. Les puissances d'argent ne peuvent en imposer à l'Etat, que si elles ne trouvent point devant elles de gouvernement digne de ce nom pour les contenir. La seule tendance qui inquiète M. Flandin à ce point de vue, est celle qui aboutit à un monopole de fait des services publics ou à une régie couvrant toutes les pensées, et le président du Conseil a affirmé que jamais on ne le verra défendre une politique économique qui, sous le signe de la liberté de la concurrence, livrerait le petit au gros.

Parlant ensuite de l'organisation industrielle, M. Flandin a indiqué que la législation de demain devra déterminer avec précision les droits et devoirs réciproques du capital dirigeant et du capital passif investis dans les sociétés. Au premier, qui exerce sur la conduite de la société un pouvoir effectif, doit revenir la plus grande part du profit.

UNE FEMME JUGE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NICE



(Ph. N.Y.T.)
Mlle SYLVIA OLIVIER
négociante en charbons, qui vient d'être élue à une belle majorité juge suppléante au Tribunal de Commerce de Nice.

UNE PLANTE GEANTE DANS UNE PETITE SERRE



(Ph. Keystone.)
Pour protéger les racines d'un cactus géant, le directeur du Jardin botanique de San-Marino (Californie) avait fait construire autour de la plante une serre que le sommet du cactus dépasse maintenant de plusieurs mètres.
VOICI LE CACTUS GEANT ET SA SERRE LILLIPUTIENNE

Les plaisirs d'hiver



M. JESSE L. STRAUSS, AMBASSADEUR DES ETATS-UNIS EN FRANCE, FAIT UNE PROMENADE

Une église américaine à Paris



(Mond. Photo Presse.)
LA NOUVELLE ÉGLISE AMÉRICAINE QUI VIENT D'ÊTRE TERMINÉE, AVENUE GEORGE-V, A PARIS

M. Pierre Laval est parti pour Rome

Je suis heureux d'aller à Rome pour y sceller une amitié durable et travailler à la réconciliation des peuples, a-t-il déclaré avant son départ

Paris, 3 janvier. — Avant de partir pour l'Italie, M. Pierre Laval, ministre des Affaires étrangères, a tenu à faire la déclaration suivante:

« Les négociations ont été délicates, mais elles furent toujours empreintes d'une grande cordialité. La tâche que nous assumons avec M. Mussolini est passionnante, non seulement parce qu'elle concerne nos deux pays, mais aussi parce qu'elle vise plus haut.

« Il ne s'agit pas seulement d'établir ce qui est naturel: la base solide d'une amitié inaltérable entre l'Italie et la France, mais encore de mettre notre amitié commune au service de la paix.

« Je défendrai les intérêts de la France, M. Mussolini défendra les intérêts de l'Italie. Et, parce que nous avons la même compréhension des graves difficultés présentes, ensemble nous défendrons les intérêts de la paix.

« J'ai eu le soul de ne rien faire qui ne soit compatible avec le respect de nos amitiés et j'ai eu la joie profonde de rencontrer partout, chez tous les gouvernements, le même sentiment de la responsabilité qui nous incombe. Ceux qui m'ont accordé leur confiance ne se sont pas déçus. J'ai la conviction que l'œuvre que j'ai entreprise avec M. Mussolini doit nous conduire au rapprochement de tous ceux dont la collaboration est indispensable à la sauvegarde de la paix. »

Le programme officiel du séjour

Le programme officiel du séjour de M. Laval à Rome qui a été fixé par le service du protocole d'accord avec le Cabinet de M. Mussolini et avec le Palais Farnèse, a été établi de façon à laisser au ministre des Affaires étrangères français et au chef du Gouvernement italien, le maximum de temps libre à consacrer au travail.

Les deux hommes d'Etat pourront s'entretenir toute la matinée du samedi, l'hommage traditionnel au Soldat Inconnu et aux tombes des rois italiens ayant été reporté à l'après-midi.

La conversation commença dès 8 h. 30. Elle reprendra le dimanche, à 10 h. 30. Le programme ne prévoit rien jusqu'à la réception offerte dans l'après-midi au Capitole.

L'audience pontificale de lundi n'ayant pas lieu avant midi, M. Laval pourra revoir M. Mussolini avant de se rendre au Vatican.

En dehors des détails déjà connus, le programme comprend une audience du roi.

Lundi, M. Laval dînera à la Cour. A 18 h., il recevra au Palais Farnèse, la Colonie française de Rome.

Le dîner offert par le chef du Gouvernement italien, samedi soir, sera donné au Palais de Venise même. C'est une marque exceptionnelle de courtoisie, les dîners officiels ayant généralement lieu dans un des hôtels de la ville.

Au dîner que le comte et la comtesse de Chamberun offriront, dimanche, au Palais Farnèse, assisteront une cinquantaine de personnes.

Le départ de M. Pierre Laval

M. P. Laval a quitté Paris, jeudi soir, à 20 h. 20, à la gare de Lyon, par le Rome-Express. Il était accompagné de M. Alexis Léger.

Le comte Fignatti Morano di Custozza, ambassadeur d'Italie à Paris, est parti par le même train.

L'ancien président du Conseil était arrivé un peu avant 20 h. sur le quai de départ du rapide, où l'attendaient des personnalités politiques et diplomatiques et de nombreux amis personnels.

Au moment où il montait dans son wagon, le ministre des Affaires étrangères a fait la déclaration suivante aux journalistes:

« Je suis heureux d'aller à Rome, pour sceller une amitié durable entre nos deux pays et de pouvoir travailler avec M. Mussolini à l'œuvre, plus que jamais nécessaire, de réconciliation des peuples. »

Quinze cents à deux mille personnes acclament le ministre des Affaires étrangères

Le départ de M. Pierre Laval a été l'occasion d'une chaleureuse manifestation d'amitié franco-italienne. Quinze cents à deux mille personnes, dont une délégation d'anciens combattants garibaldiens vêtus de la chemise rouge, massées sur le quai de la gare autour des personnalités officielles et diplomatiques, ne tardèrent pas à donner aux congratulations du départ un ton extrêmement chaleureux. C'est parmi les acclamations répétées de: « Vive Laval, vive la France! » sous les feux des projecteurs du cinéma, tandis qu'une vingtaine de photographes opéraient sans arrêt, que le rapide, à l'heure exacte, prit lentement le départ.

M. Pierre Laval, dont la silhouette apparaissait à la portière, remercia de sa part.

C'est lundi, que M. Pierre Laval sera reçu au Vatican

Cité du Vatican, 3 janvier. — Pendant le séjour de M. Pierre Laval à Rome, la journée de lundi sera réservée au Vatican. L'audience que le Saint-Père a déjà maintes fois accordée aura lieu vers midi. Le ministre, accompagné de l'ambassadeur auprès du Saint-Siège, M. Charles Roux, et des membres de sa suite, sera conduit, suivant le cérémonial d'usage, jusqu'à la salle Clémentine. Il entrera seul dans la bibliothèque privée du Pape.

A l'issue de l'audience, il présentera au Souverain Pontife les personnalités qui l'accompagneront.

C'est dans l'après-midi seulement, vers 18 heures, que le ministre français rendra visite au cardinal secrétaire d'Etat, Eugenio Pacelli, qui lui rendra aussitôt après sa visite.

On découvre dans un square à Perpignan le cadavre d'un homme assassiné

Perpignan, 3 janvier. — Ce matin, a été découvert, dans un square, le cadavre d'un homme portant une corde au cou et attaché aux genoux par une autre corde.

On a relevé sur la tête et sur le visage de nombreuses coupes. Les constatations de la police établissent qu'il s'agit d'un assassinat.

La victime portait sur elle des papiers au nom de Valentin Alexy, né le 7 mai 1886, à Navarrete (Espagne), et demeurant à Perpignan.

Une politique nouvelle du crédit

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

Paris, 3 janvier (Minuit).

La nomination de M. Tannery à la tête de notre grand institut d'émission a été accueillie sur le marché financier avec une faveur sans mélange. Non pas que M. Moret, à qui succède le nouveau gouverneur, ait démerité; chacun s'accorde à lui rendre hommage, mais la nomination de M. Tannery symbolise une politique de crédit et c'est cette politique qui, en liaison avec l'évolution favorable des négociations franco-italiennes, influe heureusement sur la tenue des valeurs françaises et spécialement des rentes dont la hausse varie entre 1 fr. 50 et 2 francs depuis une semaine.

Cette politique, nul ne peut l'appliquer avec plus de vigueur que M. Tannery dont les idées, sur ce point, sont en concordance parfaite avec celles de M. Flandin et de M. Germain-Martin. Politique hardie, certes, et qui pourrait même passer pour téméraire si elle était pratiquée par un gouvernement soucieux de recourir à des expédients. Mais la hardiesse n'est-elle pas devenue une nécessité quand chacun sait qu'une des causes de la crise économique réside précisément dans la crainte des initiatives.

Quoi qu'il en soit, le but que l'on cherche à atteindre en haut lieu est justement de stimuler le mouvement des échanges. M. Flandin considère volontiers l'économie française comme un moteur à l'arrêt; les organes en sont intacts, ses possibilités ne sont pas atteintes, mais il convient de le mettre en marche. Une fois parti, il pourra fonctionner de lui-même. Bref, la décision prise par le Gouvernement de faire récompter par la Banque de France les Bons du Trésor, ne serait autre chose que le tour de manivelle imprimé au moteur de l'économie nationale. Il faut reconnaître, si l'on s'en tient à considérer les fluctuations boursières, que le départ n'a pas l'air mauvais.

Les avantages de l'opération envisagée ont déjà été énumérés. Rappelons que le principal de ces avantages est de donner au commerce et à l'industrie des facilités nouvelles puisque, désormais, les Bons du Trésor pourront être négociés comme de simples effets de commerce. Il s'ensuivra aussi que le loyer de l'argent tendra à baisser puisque l'Etat n'en sera plus réduit aux emprunts à long terme, toujours dispendieux. Enfin — et c'est par là, peut-être, que cette mesure a dû se recommander tout particulièrement à M. Germain-Martin — le récompte des Bons du Trésor, dont le plafond sera élevé de 10 à 15 milliards, va assurer à la Trésorerie une aisance qui lui permettra de faire face au déficit budgétaire. Rien ne s'opposera plus, en effet, à ce que les banques constituent des réserves en Bons du Trésor puisqu'elles seront assurées de pouvoir, les cas échéant, transformer ces Bons en liquidités.

Sans doute, cette politique a-t-elle le grave inconvénient de créer, en faveur de la spéculation, une véritable masse de manœuvre qui, à un moment de panique, pourrait menacer la monnaie elle-même. Inflation limitée du crédit, elle pourrait conduire à une inflation

M. CHIAPPE CONFÉRENCIER A L'ÉTRANGER



M. et Mme CHIAPPE photographiés à la gare du Nord à Paris, d'où ils sont partis pour la Norvège, la Suède et la Finlande. M. Chiappe, durant trois semaines, y donnera des conférences.

L'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE

Un projet de résolution de M. Maurice Burrus, député du Haut-Rhin

M. Maurice Burrus, député du Haut-Rhin, bien placé pour se rendre compte des difficultés rencontrées dans l'industrie textile alsacienne pour organiser la profession, a déposé à la Chambre, d'accord avec ses collègues alsaciens, un projet de résolution invitant le Gouvernement à prendre d'urgence des mesures de sauvegarde économique pour disperser le malaise de l'industrie textile.

Dans son exposé des motifs M. Burrus rappelle que de nombreuses usines ont dû fermer leurs portes, que la population ouvrière a vu ses salaires tellement amoindris qu'il lui est difficile de vivre.

M. Burrus voit un remède dans la limitation de la production et dans l'obligation faite aux producteurs de se plier à une discipline corporative légalisée par l'Etat. Les exemples du Portugal, de l'Italie, de l'Allemagne et des Etats-Unis montrent que des résultats peuvent être atteints dans cette voie.

Les salaires seraient suffisamment élevés pour que les ouvriers puissent vivre des signes monétaires. Cette politique, autrement dite, si elle n'était pas appliquée avec tact, pourrait contrecarrer la diminution des prix intérieurs et leur alignement aux prix mondiaux.

Mais c'est précisément dans l'application que le Gouvernement doit réduire au minimum les inconvénients. Aussi bien, c'est surtout en matière économique que l'art de gouverner est celui de choisir entre les inconvénients.

R...

Toutes les dispositions prises concernent assez largement même en ne travaillant que durant un temps réduit.

Si une difficulté subsistait à l'égard des importations, il y aurait un remède: l'établissement d'une taxe de 3 % sur les ventes intérieures permettant de rémunérer une prime de 5 % sur les ventes extérieures.

En conséquence de ces observations, le texte du projet de résolution est le suivant:

La Chambre invite le Gouvernement à:

- 1° Rendre obligatoire à tous les industriels textiles (laine et coton) la participation à un syndicat de leur spécialité (coton, linage, retordage);
- 2° Nommer un commissaire à l'industrie textile chargé d'étudier, d'accord avec les syndicats respectifs, les mesures à prendre en vue d'adapter la production textile à la consommation;
- 3° Autoriser M. le ministre du Commerce à imposer, d'accord avec le commissaire et les syndicats respectifs, à tous les industriels d'une même branche textile, une restriction de production uniforme, de manière, en équilibrant l'offre avec la demande, à permettre à ces industriels de réaliser des bénéfices normaux;
- 4° A imposer, en contrepartie, à ces industriels, l'octroi à leurs ouvriers de salaires horaires largement suffisants, et inversement proportionnels au nombre d'heures de travail hebdomadaire;
- 5° Autoriser M. le ministre du Commerce à prélever sur la vente en France des tissus fins, en supplément de l'impôt sur le chiffre d'affaires, un pourcentage déterminé dont le montant devra être légalement réparti entre les exportateurs, au prorata de la valeur de la marchandise exportée, déterminée pour chaque catégorie de produits de chaque tissu, dans un but tendant à établir d'un commun accord.

Codos et Rossi veulent battre leur record



Codos et Rossi, qui détenaient déjà le record du monde de ski en ligne depuis, sont venus à Bucarest pour tenter de battre leur propre record.